



## Appel à projets 2011 Dossier de candidature

### Catégorie : Réhabilitation ou construction d'équipement public

Nom de la commune où se situe le projet : .. **Kergrist**.....Nombre d'habitants : 650.....  
Département : 56... Nom du maître d'ouvrage : **Commune de Kergrist**

Intitulé du projet : Rénovation et extension d'un bâtiment pour créer une salle multifonctionnelle, une bibliothèque et une salle de lecture utilisable également par les associations et la paroisse.

Résumé du contexte dans lequel s'inscrit le projet et rappel de ses objectifs généraux :  
**La salle polyvalente actuelle est vétuste et inadaptée pour accueillir des spectacles, des réunions, des fêtes privées importantes. L'attente générale de la population était de construire un équipement neuf excentré, qui puisse répondre à l'ensemble de ces besoins. Notre équipe municipale a préféré faire le choix de ne pas répondre aux besoins privés non satisfaits, de rénover un bâtiment en pierre qui jouxte la Mairie et d'y ajouter une extension pour y transférer la bibliothèque, à l'étroit dans la Mairie. Notre volonté est de densifier le centre bourg et d'y conforter la synergie entre les différents équipements**

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : début 2012...Durée des travaux : 9 mois

Stade d'avancement du projet : APD x PRO  DCE   
Il s'agit d'une construction neuve X d'une réhabilitation X

Coût des travaux : ..... 623 763 € HT

Plan de financement prévisionnel (financeurs sollicités hors Région)  
Financeurs : Montants :

Département... 50 % sur la partie bibliothèque X attendus  accordés en date du

Département 35 % sur le reste du bâtiment ... X attendus  accordés en date du

Le projet a-t-il été présenté au titre d'autres politiques de la Région ? .. Non.....  
Si oui, lesquelles ? :

Date et montant des subventions attendues ou accordées : .....

La collectivité a-t-elle bénéficié pour le projet d'une subvention au titre de l'aide à l'ingénierie et aux études en amont des projets Eco-FAUR ? (date et montant)..... Non.....

La collectivité a-t-elle déjà bénéficié d'une subvention de l'Eco-FAUR pour des travaux ? (date et montant).....

En 2008 création d'un éco-lotissement : 84 216 euros

# MODE D'EMPLOI

La grille qui suit constitue un outil destiné à la fois aux porteurs de projets et aux services de la Région :

- Aide pour les élus, les concepteurs et l'ensemble des structures qui conseillent les collectivités, elle permet d'aborder les questions essentielles relatives aux différentes phases d'un projet.
- Base de référence pour les services instructeurs, la grille permet d'apprécier le contexte et la nature du projet puis de mener une analyse qui prend en compte les contraintes qui lui sont liées.

*En 2011, le Conseil régional souhaite mettre l'accent sur des problématiques sociales et environnementales qu'il a définies comme prioritaires : une consommation optimisée du foncier, la mise en œuvre de la mixité, la préservation de la biodiversité, la maîtrise de l'énergie, mais aussi la promotion de matériaux sains et locaux ainsi que l'anticipation des coûts d'entretien et de maintenance.*

*Aussi chaque projet sera analysé au regard de 13 cibles, formulées sous la forme de questionnements dans un objectif pédagogique. Cette grille a pour ambition de permettre au maître d'ouvrage de dialoguer avec son maître d'œuvre pour construire un projet en abordant l'ensemble des thématiques qui fondent l'approche globale de l'Eco-FAUR.*

## 1 Approche globale, transversale, participative et solidaire

### Cible A - S'appuyer sur une réflexion globale à moyen et long terme

**A1** - Sur quels documents d'urbanisme réglementaires (PLU, carte communale) et/ou documents stratégiques (Agenda 21, charte, plan de référence, contrat d'objectifs), le projet s'appuie-il ?

*La commune est dotée d'une carte communale depuis 2003.*

**A2** - Une étude préalable (étude d'opportunité et de besoin, étude de faisabilité...) permettant d'envisager différents scénarii d'aménagement (comparaison de sites d'implantation, comparaison réhabilitation / construction neuve, partis de composition...) a-t-elle été réalisée pour ce projet, à l'échelle communale ou intercommunale ?

*Si oui, indiquer l'année de réalisation, le prestataire et joindre le cahier des charges de l'étude.*

*En 2008, le CAUE 56 a été sollicité pour nous donner un avis technique sur les bâtiments pour lesquels nous avons des projets : salle polyvalente actuelle, atelier technique, maison sur la place de l'église. Concernant l'atelier technique, situé au cœur de bourg à proximité immédiate de la mairie, il nous a été conseillé de conserver la partie ancienne en pierres pour son intérêt architectural.*

*Plus tard, le CAUE nous a fait une étude de faisabilité sommaire qui a porté sur la réhabilitation de la salle polyvalente et la rénovation de l'atelier technique dans le but d'y répartir nos différents besoins, création d'une bibliothèque inclus.*

*Nous avons voulu mener la réflexion sur ces deux bâtiments en même temps jusqu'au stade CCTP, dans un souci de vision globale et cohérente de notre projet, sachant dès le départ que les travaux seraient réalisés en deux tranches.*

*Nous avons fait le choix de rénover l'existant plutôt que de faire du neuf en périphérie du bourg, dans un souci de densification du bâti et de concentration de l'animation en cœur de bourg. De plus, il nous aurait fallu trouver un nouvel usage pour ces bâtiments ou les détruire, ce qui aurait généré un coût important.*

*La capacité offerte par la nouvelle salle correspond à la jauge moyenne observée pour les événements organisés ces dernières années. Nous estimons que les quelques événements de plus grande importance peuvent être organisés dans les salles des communes voisines qui s'y prêtent.*

*En effet, forts du constat qu'il n'y a pas de petites salles de spectacles dans les communes voisines, nous avons décidé d'équiper notre salle de gradins rétractables et d'équipements spécifiques, avec l'idée d'accueillir des événements culturels locaux ou à l'échelle du territoire mais aussi des réunions de type assemblées générales d'entreprises ou autres.*

**A3** - Quand et comment a été acquis le terrain sur lequel est implanté le projet ? La commune mène-t-elle une politique foncière, mène-t-elle des actions pour limiter l'étalement urbain ?

*La carte communale a limité les zones constructibles au centre bourg et à 2 villages importants.*

*Le terrain à l'arrière du bâtiment où sera construit l'extension est propriété de la commune depuis son acquisition en 2002 dans le but d'y créer de l'habitat au centre bourg. L'équipe municipale précédente a lancé le projet d'éco-lotissement en 2005, avec en amont une AEU. Notre équipe a finalisé le projet en 2008 et terminé son aménagement en 2009. La taille moyenne des 15 lots de cette première tranche est de 550 m<sup>2</sup>.*

*Dans le même esprit, le nouvel atelier municipal (inauguré en septembre 2011) a été construit dans l'enceinte du terrain des sports, pour limiter la consommation d'espace à un emplacement situé au plus près d'une rue existante et des réseaux.*

**A4** - Le projet est-il élaboré par une équipe pluridisciplinaire ? Quelles sont les compétences mobilisées au sein de l'équipe ?

*L'équipe de maîtrise d'œuvre est composée d'un cabinet d'architectes, d'un bureau d'études thermique et d'un bureau d'études structures. Par ailleurs, le CAUE, BRUDED, un scénographe professionnel qui collabore avec le CG22, la chargée de mission culture du Pays de Pontivy ont participé aux phases d'élaboration du projet.*

**A5** - Une réflexion spécifique concernant les thématiques de l'énergie, de l'eau, des matériaux ou de la santé a-t-elle été menée par un professionnel (thermicien, acousticien...) dans le but notamment d'optimiser le rapport coût / efficacité environnementale ?

*L'équipe municipale a été sensibilisée à toutes ces thématiques à l'occasion du projet de l'éco-lotissement. Elles ont été ensuite prises en compte dans la rénovation de la maison de la place du bourg transformée en logement social avec comme objectifs prioritaires : faible consommation d'énergie, isolation avec ouate de cellulose, panneaux solaires thermiques. Puis pour la construction de notre nouvel atelier municipal dans l'enceinte de notre terrain des sports : charpente bois, isolation avec laine de chanvre, citerne de récupération des eaux pluviales, panneaux photovoltaïques.*

*Cette réflexion engagée dans tous les projets de la commune se prolonge donc naturellement avec la salle culturelle. Dans le cahier des charges il était précisé que la performance énergétique, les éco-matériaux et la santé des usagers seraient des cibles prioritaires pour ce projet.*

## **Cible B - Développer une culture de pédagogie, promouvoir et accompagner les processus de participation (information, consultation, concertation, co-décision) et d'évaluation**

**B1** - La population a-t-elle participé à la définition du projet à l'occasion de débats, d'ateliers thématiques, de rencontres ou de tout autre mode de participation active adapté à la nature du projet (à titre d'exemple, commissions extramunicipales, visites, expositions), au-delà de simples réunions publiques d'information ? Par quels moyens ? A quels stades du projet ?

*Une commission extra-municipale a participé à l'ensemble des phases de réflexion. Elle est composée de représentants d'associations et de la paroisse qui utilisent les salles, de responsables bénévoles de la bibliothèque, de riverains, d'agents communaux.*

*Au tout début de notre réflexion, une douzaine de personnes de cette commission, dont plus de la moitié de non élus, a participé à une journée de visites de réalisations, accompagné de nos architectes. A notre programme : une salle multifonctionnelle neuve de Plouisy, une médiathèque à Ploubalay dans un bâtiment rénové par nos architectes, une salle polyvalente rénovée de Saint-Médard sur Ille (Adhérent à BRUDED) qui a bénéficié de l'Eco-FAUR en 2008. La découverte de projets très différents et le retour d'expériences des élus, nous ont véritablement aidés à mieux cerner nos besoins et objectifs.*

**B2** - Le maître d'ouvrage a-t-il bénéficié de conseils, échange d'expériences (CAUE, PNRA, CEP, association BRUDED...) pour ce projet ? Développe-t-il des actions de formation ou de sensibilisation au développement durable, à destination des habitants, notamment autour du projet ?

*Le CAUE est intervenu en amont du projet (étude du bâtiment, étude de faisabilité du projet) et a participé aux phases de réflexion.*

*La commune est adhérente à l'association BRUDED depuis 2007 et a bénéficié des informations et de l'expérience d'autres communes qui ont mené le même type de projets.*

*La réalisation de l'éco lotissement avait été précédée d'une AEU qui a permis de sensibiliser les élus et la population aux enjeux du développement durable. Situé en cœur de bourg, il est une traduction concrète de ces enjeux visible de tous.*

*Chaque nouvelle action ou réalisation en lien avec le développement durable est mise à profit pour informer les Kergristois.*

*La création récente d'un espace info-énergie sur notre territoire a été l'occasion d'organiser une conférence ouverte à tous sur les éco-gestes au quotidien, dont la synthèse a été publiée dans le bulletin municipal.*

**B3** - Par quels moyens seront évaluées l'atteinte des objectifs affichés et la satisfaction des usagers (test d'étanchéité à l'air, contrôle des COV, mais aussi, enquêtes de satisfaction...)?

*Deux tests d'étanchéité sont prévus lors des travaux. Le niveau de COV devrait être peu élevé. Il sera spécifié dans le CCTP que les peintures devront être sans COV.*

*Une enquête de satisfaction sera réalisée par la commune auprès des usagers des différents locaux selon leurs usages.*

## **Cible C - Favoriser la mixité sociale et des usages**

**C1** - Le projet favorise-t-il la mixité et la mutualisation des usages, des publics, des activités ou des fonctions afin d'optimiser l'utilisation du projet, à l'échelle communale ou intercommunale ?

*Le bâtiment est dans le prolongement de la Mairie en cœur de bourg. Ce qui facilitera particulièrement l'organisation de tous les événements en lien avec la Mairie.*

*La mutualisation des usages a été l'une de nos priorités. La grande salle pourra accueillir des spectacles dans de bonnes conditions (gradins rétractables pour une centaine de personnes et scène au sol), des réunions, des activités comme celles du RAM (Relais Assistante Maternelle) des événements locaux (réunions publiques, vœux du Maire, élections...) ou à l'échelle de notre territoire.*

*La salle de lecture sera également utilisée par les associations et la paroisse pour laquelle nous devons mettre à disposition un lieu de réunion, et servira de loge pour les artistes.*

*Cette nouvelle salle de spectacle, de petite capacité, à proximité de Pontivy, n'a pas d'équivalent dans les environs proches. Nous pensons ainsi pouvoir répondre aux besoins d'organisateur de notre territoire qui recherchent cette jauge d'accueil pour accueillir leurs événements.*

*Par ailleurs, nous pourrions offrir de meilleures conditions aux spectacles que nous accueillons dans le cadre de la programmation culturelle de notre territoire (festival de bombardes En Arwen, Programme Mill Tamm sur le Pays de Pontivy) et qui drainent un public de toutes les communes voisines.*

**C2** - Le projet favorise-t-il la mixité sociale et la rencontre intergénérationnelle ? Permet-il de créer des espaces de rencontre, d'échange, de convivialité ?

*Kergrist est une commune rurale où la vie associative est déjà très dynamique. A titre d'exemple, chaque année le festival de rock qui attire 2500 spectateurs, mobilise une centaine de bénévoles et le repas du midi attire 700 convives soit plus que notre population.*

*Ce projet contribuera à renforcer cette envie de faire et vivre ensemble. La nouvelle salle et la bibliothèque vont favoriser les rencontres entre tous les habitants de notre commune. Leur fonctionnalité permettra de proposer de nouveaux événements comme des spectacles, expositions, conférences...*

## **2 Innovation et exemplarité environnementale**

### **Cible D - Valoriser les paysages, préserver les espaces naturels et la biodiversité**

**D1** - Le projet permet-il de revaloriser des espaces délaissés ou vacants, d'effacer des « verrues paysagères » ?

*Le bâtiment rénové est un ancien silo à grain construit dans les années 1930. Il abritait ces dernières années une partie de l'atelier technique et le matériel des associations. Il fait partie du paysage du centre bourg et participe à lui conférer de la densité. Sa destruction aurait ouvert une brèche visuelle.*

*Toutefois, son aspect extérieur actuel dessert l'image du centre bourg et de la mairie toute proche en particulier. Sa rénovation et l'aménagement des espaces publics environnants vont améliorer la qualité architecturale et paysagère du centre bourg, le rendront plus attractif.  
Ce projet participe de l'aménagement global de notre bourg, et le rendra plus attractif.*

**D2** - Quelle est la réflexion sur l'insertion paysagère du projet dans son environnement (topographie, lignes architecturales proches, vues, covisibilité, paysage en ville, interface entre espace construit et espace naturel...)?

*Le bâtiment est situé au centre du bourg, à proximité de la Mairie, le long de la rue principale bordée de maisons en pierre. A l'arrière il donne sur l'éco-lotissement récemment aménagé, où ont été construits quatre logements sociaux à ossature bois. Notre souhait a été que la rénovation en pierre et l'extension en bois soit l'interface entre ces deux modes constructifs présents désormais dans notre bourg.*

*Nous avons fait le choix de mettre le sol du bâtiment au niveau de celui de la rue et non de celui du terrain à l'arrière, surélevé de 60 centimètres. Deux raisons principales à ce choix : donner du volume à la salle dont le sol avait été surélevé pour des raisons pratiques (stockage de céréales), pouvoir installer des gradins rétractables qui requièrent une hauteur minimale sous charpente.*

*L'aménagement des stationnements et des espaces naturels sera étudié indépendamment dans une étude paysagère pour laquelle nous solliciterons les aides de l'Eco-FAUR. Il devra être réalisé dans l'esprit de ceux réalisés dans l'éco-lotissement. L'espace public nouvellement créé constituera un lien entre le nouveau quartier d'habitation et le centre-bourg avec ses commerces et bâtiment publics.*

**D3** - Le projet permet-il de préserver et/ou de recréer des éléments naturels (bois, haies bocagères, prairie naturelle, zone humide, marres, fossés...), des trames vertes, des corridors écologiques ? De quelle manière ?

*...Le projet n'est pas concerné par ces éléments.*

**D4** - Comment le choix des végétaux, des essences paysagères et des aménagements d'accompagnement (murets...) favorise-t-il la biodiversité locale (valorisation de la faune et de la flore du territoire) ?

*L'aménagement des espaces autour du bâtiment sera pensé dans la continuité de ce qui a été fait pour l'éco-lotissement voisin où ont été créés des talus plantés d'essences locales, des noues et des cheminements doux. Par ailleurs, il est prévu que les pierres provenant de la déconstruction du mur actuel qui sépare la Mairie du bâtiment actuel seront reprises pour construire un muret dans le nouvel espace aménagé à l'arrière. Il sera prévu un espace naturel qui puisse faire office de niche écologique en cœur de bourg.*

## **Cible E - Préserver le patrimoine bâti et encourager l'innovation architecturale**

**E1** - Le projet, dans son contexte, apporte-t-il une innovation architecturale ou urbaine ?

*Il s'agit du premier projet de rénovation/extension d'un bâtiment communal. C'est également le premier projet qui associera la pierre et le bois.*

*Il sera le lien entre notre habitat traditionnel en pierre et celui des nouveaux logements sociaux de l'éco-lotissement en bois, matériau que l'on retrouve souvent dans les granges et appentis.*

**E2** - Le projet prend-il en compte des particularités culturelles et patrimoniales locales ou des savoir-faire locaux (artisans locaux ou technique spécifique locale) pour les choix de construction et d'aménagement ?  
Lesquels ?

L'inventaire du patrimoine de Bretagne est consultable à l'adresse suivante : <http://patrimoine.region-bretagne.fr>  
ou auprès de : [pierrick.brihaye@region-bretagne.fr](mailto:pierrick.brihaye@region-bretagne.fr) et [eric.pautrel@region-bretagne.fr](mailto:eric.pautrel@region-bretagne.fr)

*Il sera demandé à un maçon du pays de reconstruire un muret traditionnel dans le nouvel espace public à l'arrière de la salle, avec les pierres provenant du mur de séparation entre la mairie et la future salle multifonctionnelle.*

## Cible F - Maîtriser et anticiper la consommation d'espace

**F1** - Le projet s'inscrit-il dans une démarche de consommation limitée du foncier, permet-il de rationaliser l'espace, d'optimiser et de mutualiser les stationnements ?

*Kergrist est une commune où l'activité principale est l'agriculture. Nous sommes donc convaincus de l'importance de préserver ce qui fait la richesse de notre territoire.*

*La carte communale limite les zones urbanisables au centre bourg et au cœur de deux villages importants pas très éloignés de celui-ci.*

*Cela s'est traduit concrètement par la limitation de la taille des parcelles dans l'éco-lotissement (550 m<sup>2</sup> en moyenne), puis par la construction de notre nouvel atelier municipal sur un espace vacant dans l'enceinte de notre terrain des sports. Nous poursuivons cette politique en faisant le choix de la rénovation/extension d'un bâtiment plutôt que de construire du neuf à l'extérieur du bourg.*

*Sa proximité avec la Mairie et l'éco-lotissement permettra de créer un espace de stationnement mutualisé entre ces trois équipements.*

**F2** - Le parti pris architectural optimise-t-il l'emprise au sol du projet et permet-il d'envisager des évolutions ou extension du bâtiment ?

*Le projet architectural est simple et compact, comme l'est le bâtiment actuel. Les surfaces de l'extension ont été calculées au plus juste et la mutualisation des usages pour la salle de lecture et la grande salle a permis de limiter l'emprise au sol.*

*La population de notre commune est stable depuis plusieurs années et Il n'est pas prévu d'augmentation sensible dans les années à venir. De ce fait, il n'a pas été envisagé d'extension. Cependant, il sera toujours possible d'imaginer des évolutions dans l'espace bibliothèque/salle de lecture.*

## Cible G - Favoriser les déplacements alternatifs et multimodaux

**G1** - Au sein du projet proprement dit, existe-t-il des aménagements incitant à l'utilisation des modes de déplacements alternatifs (cheminements doux, stationnements vélos, abris bus, ...) ?

*Le projet est situé en cœur de bourg, ce qui le rend facilement accessible à pied ou en vélo pour tous ses habitants... et pour les autres. Un parking vélo sera aménagé à proximité de l'ensemble Mairie/salle multifonctionnelle.....*

**G2** - A l'échelle de la commune ou du quartier, le projet est-il relié à un réseau global de cheminements doux et/ou de transports en commun ?

*Une liaison douce reliera prochainement un lotissement important, construit dans les années 1980 à plusieurs centaines de mètres du bourg, au centre du bourg.*

*Les écoliers pourront également venir à la bibliothèque par des cheminements piétonniers.*

*La commune est l'une des seules de Pontivy communauté à n'avoir aucune desserte de transport en commun hors transports scolaires. Nous espérons que la prise récente de cette compétence par notre intercommunalité nous permettra de bénéficier d'au moins une desserte quotidienne vers Pontivy.*

## Cible H - Faire le choix de matériaux écologiques, sains et locaux

**H1** - Quels matériaux écologiques et locaux sont utilisés dans le projet (pour la structure, l'enveloppe, la toiture, l'isolation et les aménagements d'espaces extérieurs) ?

*L'utilisation d'éco-matériaux était une priorité précisée dans le cahier des charges*

- L'extension sera en bois de sapin douglas avec une isolation en laine de chanvre.*
- La laine de chanvre sera utilisée pour l'isolation des cloisons de l'extension, ainsi que pour celle des plafonds de la bibliothèque et de la salle de lecture avec du fermacell.*
- Le parquet de la salle sera également en bois de châtaigner.*
- Murs dans la grande salle : enduits à la chaux et chanvre finition badigeon de couleur à la chaux*
- Plafond et partie haute des murs dans la grande salle seront isolés par laine de chanvre et finition fibralith blanc*

**H2** - Avez-vous pris des dispositions particulières pour garantir la mise en œuvre de ces matériaux (utilisation de bois de proximité issus de forêts cultivées, de peintures écologiques, priorité aux matériaux locaux....) ?

*La commune s'est engagée à ne pas utiliser de bois issus des forêts primaires et non certifiés. Les peintures devront être certifiées écologiques et sans COV.*

*Le bardage en bois du bâtiment est en châtaigner naturellement imputrescible.*

## Cible I - Accroître le confort et la qualité sanitaire des projets

**I1** - Les impacts sur la santé des usagers liés aux choix de matériaux de construction, aux équipements à l'entretien ont-ils été pris en compte (mesure des débits de ventilation, indication sur les émissions de Composés Organiques Volatiles des matériaux...) ?

*La ventilation double flux permettra d'assurer un renouvellement régulier de l'air. Les centrales double flux seront programmables en fonctionnement suivant l'occupation des locaux, seront de type à haut rendement (au moins 75 à 80% de récupération d'énergie sur l'air extrait)*

*Bien que la fréquentation de nos salles ne soit pas très importante, nous avons fait le choix de peintures écologiques sans COV. Le parquet en bois de la grande salle sera entretenu avec des huiles écologiques. En concertation avec nos agents, nous utilisons déjà une gamme de produits d'entretien écologiques.*

**I2** - Le projet intègre-t-il une réflexion sur le confort, l'ergonomie, l'acoustique, l'éclairage naturel ou les conditions hygrothermiques ?

*L'éclairage naturel a été privilégié dans tous les espaces. Pour la grande salle, les ouvertures existantes situées en hauteur et de nouvelles permettront d'avoir, la plupart du temps, un éclairage naturel suffisant. Pour la bibliothèque, exposée au sud et donc très lumineuse, il a été prévu des aménagements pour garantir à toute époque de l'année de bonnes conditions d'éclairage naturel pour la lecture.*

*Dans la grande salle, pour ce qui est du confort visuel, les gradins rétractables offriront de bonnes conditions pour assister aux différents événements.*

*Partout les matériaux auront des tons clairs.*

*Pour l'acoustique dans la salle de spectacle et réunion, les choix du parquet en bois, des panneaux de fibralith (ciment +paille) sur la partie haute des murs, la hauteur de la salle doivent permettre d'obtenir de bonnes conditions d'écoute. Pour la bibliothèque, outre sa facilité d'entretien le flotex à la propriété d'absorber les sons.*

# 3

## Gestion économe et durable

### Cible J - Economiser l'énergie et encourager les énergies renouvelables



**Cible imposée :** le niveau de performance du label BBC (Bâtiment Basse Consommation) pour l'éclairage, le chauffage, le rafraîchissement, la ventilation et la production d'eau chaude est de 55 KWh ep/m<sup>2</sup>/an pour la construction neuve et de 88 KWh ep/m<sup>2</sup>/an pour la réhabilitation. Une étude énergétique précisant le C Ref et le UBAT du projet ainsi qu'un label ou test d'étanchéité à l'air doivent permettre de vérifier l'atteinte de cette performance.

**J1** - Quelles mesures ont été prises pour limiter les besoins en énergie (isolation, architecture bioclimatique...)? Quelles sont les consommations prévues en kWh énergie primaire/m<sup>2</sup>/an dans l'étude énergétique ?

*Le bâtiment bénéficie d'une bonne orientation et privilégie la compacité. Dans l'extension, la bibliothèque, qui sera l'espace le plus utilisé dans la journée, est exposée au sud.*

*L'isolation de l'ensemble sera soignée. Pour l'extension elle se fera par l'extérieur.*

*Le projet privilégie l'éclairage naturel.*

*La VMC double flux sera programmable en fonction de l'occupation des locaux afin de limiter sa consommation d'énergie.*

*A ce jour, n'ayant pas encore reçu l'étude thermique finale il ne nous est pas possible de préciser les consommations de l'ensemble du bâtiment. Toutefois, l'extension est soumise aux obligations du neuf soit le BBC.*

*Pour l'éclairage artificiel des lampes basse consommation et des détecteurs de présence seront installés.*

*Les usagers seront sensibilisés aux gestes éco-citoyens.*

**J2** - Quelles sont les consommations estimées en kWh énergie primaire/m<sup>2</sup>/an dans l'étude énergétique ? Des mesures sont-elles prévues (test d'étanchéité à l'air...) et/ou un label énergétique est-il demandé pour ce projet ?

*L'étude définitive prenant en compte les dernières options retenues n'est pas encore terminée. Elle sera transmise durant la seconde quinzaine d'octobre. Deux tests d'étanchéité seront réalisés.*

**J3** - Le projet fait-il appel aux énergies renouvelables ou à une production locale d'énergie ? Lesquelles ?\*

*Dès le début de notre réflexion, il nous a semblé logique d'avoir un chauffage commun à la Mairie et à ce nouveau bâtiment. La chaudière fioul actuelle de la Mairie n'est pas récente et son remplacement sera à prévoir d'ici quelques années. Le bureau d'études thermique nous a fait une étude comparative entre trois modes de chauffage : chaudière fioul à basse condensation, chaudière à granulés bois, géothermie par forages. Notre choix s'est porté sur le granulé bois, plus coûteux à l'investissement qu'une chaudière fioul à basse condensation, mais qui utilise une ressource naturelle abondante et renouvelable.*

*Ce choix s'inscrit dans notre démarche de soutien à la création d'une filière bois sur notre territoire et est cohérent avec notre engagement dans le programme Breizh bocage.*

*De plus cet investissement devient plus intéressant financièrement après 10 années d'utilisation (d'après les prix pratiqués aujourd'hui).*

## **Cible K - Préserver et gérer durablement la ressource en eau**

**K1** - Une gestion des eaux de surface (noues, bassins paysagers, toitures végétalisées, perméabilité des parkings) est-elle prévue ?

*La gestion des eaux sera traitée dans le cadre de l'aménagement des espaces autour de l'ensemble Mairie et salles. Elle se fera dans l'esprit de ce qui a été fait dans l'éco-lotissement voisin : gestion des eaux en surface, parkings avec revêtements imperméable.*

**K2** - L'eau de pluie sera-t-elle récupérée et pour quel usage ? Le bâtiment sera-t-il équipé de matériel hydro-économe ?

*Il n'a pas été prévu de citerne de récupération de l'eau de pluie enterrée pour ce projet. Nous venons d'en installer une de 5 m<sup>3</sup> pour notre atelier municipal. Il pourra être envisagé une citerne plus petite en pignon de bâtiment.*

*Les sanitaires seront dotés d'équipements hydro économes.*

**K3** - Dans le cas où le projet n'est pas raccordé au réseau d'assainissement collectif, comporte-t-il un traitement alternatif des eaux usées domestiques ?

*Le bâtiment est situé à proximité immédiate du réseau d'assainissement collectif.*

**K4** - Votre commune est-elle engagée dans une démarche de limitation des produits phytosanitaires (chartes, plans de désherbage) ?

*Nous avons réalisé un plan de désherbage et tendons vers le zéro phytosanitaire. A ce jour, nous réservons encore la possibilité de recourir au chimique si nos agents s'estiment dépassés par le désherbage mécanique à réaliser dans le cimetière.*

*La commune s'est engagée dans le programme Breizh bocage dont l'objectif est de lutter contre l'érosion des sols et le transfert des résidus phytosanitaires vers les cours d'eau. A ce jour, il est prévu de créer 21 kilomètres de haies bocagères, talus et billons plantes ou enherbés qui seront protégés par du paillage bois.*

## Cible L - Garantir une gestion durable du chantier et des déchets

**L1** - Quel est le niveau d'exigence demandé aux entreprises dans votre cahier des charges pour réduire les nuisances de chantier et trier les déchets de chantier générés ? *Joindre les articles du CCTP.*

*Comme pour la construction récente de notre atelier municipal il sera demandé aux entreprises de veiller à minimiser les nuisances du chantier et trier les déchets issus des travaux. Nous serons d'autant plus vigilants que le chantier se déroulera au centre du bourg.*

*Le CCTP n'est pas encore rédigé à ce jour.*

**L2** - Avez-vous prévu des dispositifs pour favoriser le tri des déchets ménagers et optimiser leur collecte (composteurs, tri sélectif...) ?

*La collecte des déchets est compétence intercommunale. Nous relayons régulièrement les actions de sensibilisation organisées sur notre territoire.*

*Les usagers de ce bâtiment seront informés de qui doit être fait en matière de tri. La salle sera dotée de tous les équipements nécessaires.*

## Cible M - Optimiser les coûts d'entretien, de maintenance et d'exploitation

**M1** - La minimisation des coûts d'entretien et de maintenance est-elle prise en compte dans le projet tant pour les constructions (matériaux pérennes, facilités d'accès des locaux techniques...) que pour les aménagements paysagers (paillage, minimisation des déchets verts à collecter...) ?

*Les choix constructifs faciliteront l'entretien du bâtiment : produits de façades auto lavants, accessibilité du pourtour du bâtiment, peu de grandes hauteurs intérieures, pas de nécessité de ravalement (béton lisse, et aluminium..). Les locaux techniques seront facilement accessibles.*

*Les gradins rétractables diminueront le temps de mise en place de la salle de spectacles.*

**M2** - Quel système de suivi et d'évaluation des coûts de fonctionnement est-il prévu ?

*Un suivi des consommations et des coûts énergétiques sera effectué au sein de des services.*

*Un de nos agents techniques fait un relevé très régulier des consommations d'électricité et d'eau pour l'ensemble de nos bâtiments afin de prévenir tout dysfonctionnement.*

*Le technicien énergie de Pontivy communauté sera sollicité pour faire une évaluation technique des performances énergétiques du bâtiment.*

Cachet et signature obligatoires  
du Maître d'Ouvrage

# MODALITES DE L'APPEL A PROJETS

Date limite de dépôt des dossiers : samedi 15 octobre 2011 (cachet de la poste faisant foi)

Le dossier est à adresser, en 1 exemplaire, à :

Conseil régional de Bretagne  
Direction du Climat, de l'Environnement, de l'Eau et de la Biodiversité  
Service de l'aménagement durable et de l'énergie  
283 avenue du Général Patton  
CS 21101  
35711 Rennes Cedex 7

Les projets devront au minimum être au stade d'avant projet définitif.

Composition du dossier :

- Le dossier de candidature complété et signé par le maître d'ouvrage
- La **délibération** engageant la collectivité à réaliser les travaux et à solliciter les financeurs
- Un **cahier de plans** comportant :
  - un plan de situation A4 représentant l'implantation du projet par rapport au bourg
  - un plan de l'existant A3 à l'échelle du projet ; .....
  - des photos de l'état existant ; .....
  - un plan masse A3 et des plans intérieurs de l'état futur ; .....
  - Le volet paysager du permis de construire .....
  - des perspectives, esquisses ou photographies-montages ; .....
  - La synthèse de l'étude énergétique (précisant le C et le UBAT du projet) ; .....
- Les **extraits de documents** suivants :
  - L'extrait des documents d'urbanisme relatifs au projet ; .....
  - Les études préalables ; .....
  - Des articles, comptes rendus ou délibérations relatifs à la concertation menée autour du projet ; .....
  - La liste des essences végétales ; .....
- Les **devis estimatifs et quantitatifs détaillés** au stade **avant projet**
- Le **cahier des clauses techniques particulières** (en format numérique de préférence)
- L'**avis de l'Architecte des Bâtiments de France** si le secteur relève de sa compétence.

Modalités d'instruction des dossiers :

L'instruction (octobre 2011 à janvier 2012) : elle sera faite par les services au regard des objectifs de l'Eco-FAUR et des réponses apportées aux 13 cibles. Une rencontre avec les élus du conseil régional permettant un échange sur le projet sera proposée au maître d'ouvrage.

Le comité d'expertise de l'Eco-FAUR : il émet un avis technique sur les projets déposés au titre de l'appel à projets.

La validation des dossiers par la commission permanente (premier trimestre 2012) du Conseil régional : les projets présentés par les collectivités (communes, communes associées, EPCI) et déclarés éligibles après l'avis du comité d'expertise peuvent bénéficier d'une aide de la Région après validation par la commission permanente.

**Cette aide de 25 % du montant HT des travaux est plafonnée à 100 000 € par bénéficiaire par période de 3 ans et ne peut être inférieure à 10 000 €.**

Contacts : service de l'aménagement durable  
Laure CHARPENTIER-GRÜBER : 02.99.27.15.06  
Fabrice DALINO : 02.99.27.12.30  
Clarisse MATHIEU : 02.99.27.97.33  
environnement@region-bretagne.fr